

Le siège de la LDH

Du 1, rue Jacob au 138, rue Marcadet

La LDH s'est installée, lors de sa fondation en 1898, au n°1 de la rue Jacob (6^e arr. de Paris). Des locaux perquisitionnés quand, l'agrément officiel lui ayant été refusé (c'était avant la loi de 1901), les autorités cherchèrent à empêcher son développement. Elle s'est ensuite installée au 10 de la rue de l'Université (7^e arr.). Puis, en 1930, vu le développement de ses activités, elle a acheté au 27 de la rue Jean-Dolent (14^e arr.) un petit hôtel particulier avec un terrain, où elle a fait construire un bâtiment. Une cinquantaine de personnes y travaillent alors. La LDH compte 180 000 adhérents, 2 450 sections. C'est rue Jean-Dolent qu'a été signé en 1935 le pacte d'unité d'action du Rassemblement populaire. Et que, en juin 1940, toutes ses archives furent saisies pour être transférées en Allemagne. En 1949 la LDH a vendu le bâtiment à la Sécurité sociale. Le vieux pavillon est rénové à la fin des années 1980, le siège réinauguré en 1990. Mais, avec le développement de l'activité, le personnel a fini par s'y trouver à l'étroit. D'où une installation en 2001 dans des locaux plus vastes, au 138 de la rue Marcadet (18^e arr.). ●



7 juin 1990. Réinauguration de la rue Jean-Dolent.

Les trois services du siège

« Communication »

Vers l'extérieur, la pratique révèle à la fois une utilisation de vecteurs informatiques et des réseaux sociaux, dans une démarche prudente au regard de l'outil, ses dérives et dangers, mais aussi un maintien des publications écrites qui montrent la volonté de laisser toute sa place à la pensée intellectuelle et de porter préoccupations et analyses dans le débat public. La communication, c'est aussi ce qui met en rapport les différents niveaux d'activité et fait circuler l'information en direction des adhérentes et adhérents. Elle doit être accessible et fonctionnelle pour permettre d'appuyer les sections dans leurs actions et le développement de leurs positions localement.

« Administratif »

Tâches souvent obscures mais indispensables. Cela correspond bien à la réalité de ce qu'est le travail des trésoriers en section. C'est également la réalité du travail du service administratif

du siège, chargé entre autres de démêler les questions d'adhésion, de trésorerie ou des subtilités statutaires, sans oublier l'encadrement des salariés et le contrôle financier de toute l'organisation.

« Juridique »

Le service juridique offre à la fois une assistance aux sections mais aussi, par le biais de permanences, pour certaines décentralisées, à tous les citoyens qui y font appel sur des problématiques juridiques (voir l'article p. 40).

Il œuvre à analyser les projets et propositions de lois et participe à la rédaction de documents en direction des sections.

Dominique Guibert

appelés en fonction de leurs appartenances philosophiques, politiques ou religieuses. Elle saisit la commission nationale « Informatique et Libertés ». Près d'une centaine de personnes portent plainte.

Terrorisme.

Dans la soirée du 21 septembre, un incendie criminel ravage les appartements mitoyens de celui du président de la LDH Henri Noguères.

Jeux olympiques.

A l'occasion des Jeux olympiques de Moscou, la LDH informe individuellement les athlètes français sur les atteintes aux libertés et aux droits de l'Homme en URSS.

Iran.

Elle dénonce, après la chute du Shah, les exécutions faisant suite à des jugements sommaires et la mise en cause des libertés d'association et d'expression. Associée à la FIDH, elle demande la libération des otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran.

Turquie.

Elle dénonce la multiplication des procès politiques faisant suite au coup d'Etat militaire.

1981

Libertés.

La LDH se solidarise avec les journaux *Le Monde* et *Libération*, poursuivis à l'initiative du garde des Sceaux Alain Peyrefitte, et publie dans *Hommes & Libertés* les articles incriminés sous la signature de son président.

Vie politique.

Elle appelle à voter pour François Mitterrand au second tour.

Justice.

Elle prend position contre le rétablissement, voté par le Parlement, des généraux de l'OAS dans leurs fonctions et grades.

Pologne.

Elle dénonce la répression contre le mouvement syndical et se voit refuser les visas pour une mission d'enquête dirigée par Henri Noguères.